

Nantes, le **28 JUIN 2022**

Direction de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie  
Mission Qualité, Pertinence et Efficience

Affaire suivie par : Carole Labarre/ Noémie Nauleau  
[carole.labarre@ars.sante.fr](mailto:carole.labarre@ars.sante.fr) [n.nauleau@handidactique.org](mailto:n.nauleau@handidactique.org)

**Objet :** Promotion du baromètre Handifaction

Madame, Monsieur,

L'Agence Régionale de Santé, accompagnée de 200 acteurs ligériens, a signé la charte Romain Jacob. Depuis, l'ARS Pays de Loire continue d'œuvrer au déploiement de sa stratégie de santé en engageant la participation citoyenne et en permettant aux soignants d'acquérir une meilleure connaissance du handicap.

Aujourd'hui encore, s'inscrire dans un parcours de soins lorsque l'on vit avec un handicap est une difficulté. Différents facteurs sont en cause comme l'inaccessibilité des lieux, le manque d'outils technique, la méconnaissance qu'engendrent les spécificités liées au handicap.

L'association Handidactique, portée par Pascal Jacob, a mis en place le baromètre Handifaction. Ce questionnaire en ligne permet d'obtenir l'avis et de mesurer la satisfaction des personnes concernées et de leurs accompagnants. Les résultats sont publiés tous les trimestres. Depuis 2022, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) a choisi le baromètre Handifaction comme outil de référence afin de mesurer l'accès aux soins des personnes vivant avec un handicap et a confié à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF) la gestion de ses équipes, toujours en partenariat avec l'association Handidactique.

Pour exemple nous savons désormais que sur 3 646 répondants de notre région du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 mars 2022,

- 13% des personnes disent avoir subi un refus de soins
- 24% d'entre eux ont abandonné leurs soins suite à ce refus
- 4% précisent que c'est dû au manque d'accessibilité
- 48% déclarent « qu'on n'a pas voulu d'eux »

Plus nous aurons de répondants à l'enquête, plus les réponses apportées correspondront aux besoins réels des personnes vivant avec un handicap, de leurs aidants et des professionnels amenés à les accompagner et permettront une mobilisation de tous y compris des politiques publiques pour faciliter l'accès aux soins des personnes concernées

Fort de ces éléments, je vous remercie pour la promotion du baromètre Handifaction.

Pour cela, je vous invite à :

- Afficher l'information au sein de votre établissement, de votre service ou de votre salle d'attente pour rappeler aux personnes que leur participation est sollicitée.
- Partager l'information avec les familles et les professionnels que vous côtoyez.
- Diffuser la vidéo d'explication sur l'enquête : <https://www.youtube.com/watch?v=0F1OKJ9iwvU>
- Proposer une aide aux personnes pour remplir l'enquête lorsque c'est nécessaire. Leur parole est essentielle pour que nous puissions ensemble construire un meilleur accès aux soins.

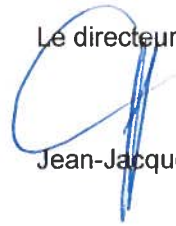
Pour remplir l'enquête, c'est facile !

Il suffit de télécharger l'application Handifaction sur son smartphone, d'aller sur internet ou encore de remplir le formulaire par écrit et de l'envoyer à l'adresse indiquée sur le document ci-joint.

Faites connaître le baromètre Handifaction pour qu'ensemble, personnes vivant avec handicap, famille, amis, professionnels, nous puissions améliorer l'accès aux soins.

Je vous remercie, Madame, Monsieur de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer mes salutations distinguées. *Merci de votre action !*

Le directeur général,



Jean-Jacques COIPLÉ